

POLITIQUE & INSTITUTIONS — POLITIQUE

POUR UNE DÉROGATION JUSQU'À FIN 2022

Frontaliers: le maire de Metz en appelle à Jean Castex

Écrit par Thierry Labro

Publié à 14:50 • Édité à 15:09



Pour le maire de l'Eurométropole de Metz, François Grosdidier, les effets positifs du télétravail sur l'économie lorraine sont supérieurs à ses coûts pour les recettes fiscales françaises. (Photo: Maison Moderne/archives)



Écoutez cet article

0:00 / 3:14 1X

Dans un long courrier adressé au Premier ministre français, Jean Castex, le maire de Metz (LR), François Grosdidier, appelle, entre autres, à étendre le régime dérogatoire sur le télétravail jusqu'à fin 2022 pour les 100.000 frontaliers français.

«L'amélioration de leur qualité de vie est notre priorité, et la pérennisation d'une disposition souple en matière de télétravail est un moyen d'agir rapidement et efficacement en la matière. A minima, il me semble nécessaire que vous puissiez vous engager à prolonger le dispositif transitoire actuel pour toute l'année 2022», suggère le maire de Metz (LR), François Grosdidier, également vice-président de la Région Grand Est. Jusqu'ici, le dispositif est limité à 29 jours pour les impôts et un quart du temps de travail pour la sécurité sociale. En cas de dépassement, les frontaliers doivent payer des impôts supplémentaires en France, et, surtout, doivent être affiliés à la Sécurité sociale en France complètement, ce qui n'est pas sans poser des difficultés aux entreprises luxembourgeoises.

M. Grosdidier se dit conscient «du fait que, pour la France, cette disposition entraîne une baisse potentielle des recettes fiscales liées aux revenus des travailleurs frontaliers. Toutefois, les effets positifs de celle-ci sont nombreux et très directs pour le bassin métropolitain de Metz: augmentation de la consommation des ménages au bénéfice de l'économie locale, revalorisation du marché de l'immobilier, limitation des émissions carbone liées aux déplacements des travailleurs frontaliers, désengorgement des réseaux routiers principaux et secondaires, meilleure adaptation aux capacités actuelles en matière de transport ferroviaire.»

Au moment où de nombreux frontaliers découvrent, dans leur avis d'imposition, qu'ils ont un supplément d'impôts à payer en France, le maire de Metz souhaite non seulement connaître le montant des recettes supplémentaires que cela représente pour l'État, mais il souhaite également que le Premier ministre français s'engage «à flécher ces ressources supplémentaires sur des projets d'intérêt transfrontalier, et notamment des infrastructures de transport».

Une écotaxe plutôt qu'un péage sur l'A31

Mais le maire de Metz va beaucoup plus loin et liste les promesses non tenues de l'État en matière d'emplois et de ressources financières, que ce soit la différence de 318 agents de l'INSS implantés à Metz et le niveau de qualification inférieur de ces emplois délocalisés, le licenciement des 157 employés en charge de collecter l'écotaxe en 2014, le redéploiement partiel des agents des douanes de Metz vers la capitale, les menaces qui pèsent sur l'hôpital militaire de Legouest, ou encore les

fermetures des hauts fourneaux de Hayange et de la cokerie de Serémange-Erzange.

Il invite aussi le chef du gouvernement français à accélérer sur le dossier de l'A31 bis. «Il en va de la crédibilité de l'État et de sa capacité à conduire des projets d'envergure», en rappelant son attachement au principe d'une écotaxe régionale au lieu d'un péage sur la partie nord du tracé qui doit désengorger l'A31, autoroute la plus fréquentée de France et lieu de passage des camions du nord au sud de l'Europe. Après l'instauration d'une taxe en Allemagne et celle, à venir, d'un dispositif en Alsace, la Lorraine redoute un report de trafic sur cet axe.

François Grosdidier

Jean Castex

LR
